

MAIRIE DE LAUZACH
Mail : periscolaire@lauzach.fr
Mairie : 02 97 67 05 00



Année scolaire 2025-2026

Chers parents,

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription pour la cantine. Le règlement est à conserver.

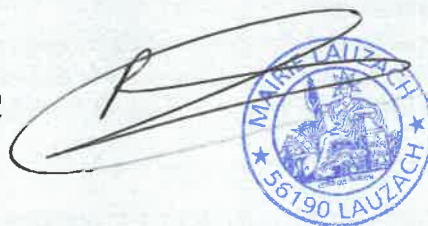
Le dossier d'inscription devra être déposé **en mairie pour le 27 juin 2025 ou envoyé par mail : periscolaire@lauzach.fr**

Pour répondre aux questions, propositions et observations, les parents sont invités à s'adresser en Mairie et non auprès des enseignants. Nous vous informons également qu'il y a une commission cantine composée de parents des deux écoles. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous vous remercions de votre coopération et nous souhaitons une bonne année scolaire à tous nos convives lauzachois !

Le Maire ,

P.LEPENHUIZIC



REGLEMENT CANTINE

1 - TARIF DES REPAS

La mise en place d'une facturation différenciée selon les quotients familiaux des familles est appliquée depuis la rentrée 2024.

Le conseil municipal du 05 juillet 2024 a donc validé la nouvelle tarification ci-dessous, ce tarif pourra être révisé par délibération du conseil municipal à chaque rentrée scolaire.

Quotient familial référence CAF				Prix repas / enfant
Tranche	1	–	0-1000	1,00 €
QF :				
Tranche	2	–	1001-1300	3,90 €
QF :				
Tranche	3	–	1301 et +	4,30 €
QF :				

Merci de transmettre votre attestation CAF ou MSA où figure votre quotient familial avec le formulaire.

Sans justificatif de votre part, le tarif 3 sera appliqué. Les factures sont adressées mensuellement aux familles sur la base des repas pris. *Possibilité de règlement par prélèvement automatique.* (feuille ci-jointe)

2 - AFFICHAGE DES MENUS, COMPOSITION DES REPAS ET INFORMATION SUR LES RISQUES ALLERGIQUES

Les repas sont fabriqués par la cuisine centrale de Questembert, en régie directe et sont livrés en liaison chaude. Les menus sont affichés au restaurant scolaire, à l'école et sur le site de Questembert Communauté onglet mairie de Lauzach. Le listing des allergènes est transmis au personnel de la cantine, et peuvent-être transmis aux parents sur simple demande mail à cantine.lauzach@gmail.com

Au nom de la laïcité, il n'existe aucune obligation pour les services de restauration scolaire de prendre en compte les exigences alimentaires d'ordre confessionnel, seuls seront pris en compte les éventuels problèmes de santé.

3 – SANTE DE L'ENFANT

En cas d'urgence, les agents municipaux, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, prendront les décisions appropriées et préviendront les parents. En cas de besoin, ils feront appel aux services de secours.

Si un enfant est allergique à un aliment, ses parents sont invités à le signaler en Mairie et contact sera pris avec la société de restauration.

Un certificat médical établi par un allergologue sera demandé.

Si un enfant suit un traitement, les parents doivent prendre contact *avec la mairie et l'école afin d'établir le protocole à suivre (appelé P.A.I – Projet d'Accueil Individualisé)*

4 - REGLEMENT DES REPAS ET ABSENCES

Les inscriptions pour les repas sont indiquées en début d'année scolaire sur la fiche d'inscription. Les modifications en cours de semaine sont signalées à l'agent référent dans chaque école. En cas de demandes particulières, les familles s'adresseront directement au secrétariat de la Mairie. Les repas sont commandés **48 heures avant**.

Toute absence non signalée dans les délais entraînera la facturation des repas non pris. Pour une bonne gestion, nous insistons sur le fait que vous devez commander ou décommander vos réservations de repas.

En cas de surnombre, nous serions amenés à partager les portions.

Pour tout changement, inscription ou absence, merci de laisser **impérativement un message avant 8h00**

- **par téléphone : au 02 97 13 04 37 auprès de l'animateur de l'accueil du matin**
- **par mail : periscolaire@lauzach.fr**

5 - ORGANISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Dès leur arrivée, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel municipal.

Le service de cantine sera organisé en 2 services pour améliorer les conditions d'accueil des enfants notamment les plus petits. Le premier groupe « Maternelles » (PS,MS) déjeunera de 12h00 à 12h40 ; le second groupe (GS à CM2) de 12h40 à 13h20

Les enfants fréquentant la cantine sont sous la responsabilité de la Commune. Le personnel communal assure l'encadrement des enfants.

6 – DISCIPLINE ET RESPECT DES REGLES

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propre à un tel établissement afin d'y faire régner une ambiance conviviale. Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant

Nous demandons aux enfants de :

- respecter les règles de politesse à l'égard du personnel et des autres enfants
- respecter les consignes afin de limiter le bruit et les déplacements pendant le repas
- faire attention au matériel mis à disposition

La charte de bonne conduite a été établie par la commission cantine, elle doit être lue avec votre enfant.

En cas de non-respect des règles, le personnel de cantine pourra établir une fiche incident, qui sera transmis aux parents pour signature. En fonction de l'incident, les parents pourront être convoqués en mairie par l'adjointe en charge des écoles, en présence de leur enfant, afin de déterminer le niveau de sanction (exclusion temporaire / exclusion définitive / poursuites pénales)

REGLEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE

1 – HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil périscolaire est ouvert de 7h30 à 8H20 et de 16H00 à 18H30. L'entrée et la sortie se font par le portail vert de la cour. Nous vous demandons de respecter ces horaires.

2 – TARIF

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'accueil périscolaire est conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Cela impose notamment la mise en place d'une facturation différenciée selon les quotients familiaux des familles et un prix à la 1/2h.

Le conseil municipal du 11 décembre 2020 a donc validé la nouvelle tarification ci-dessous :

Quotient familial référence CAF	PRIX 1/2H
Tranche 1 – QF : 0-650	0.80€
Tranche 2 - QF : 651-900	0.85€
Tranche 3- QF : 901-1200	0.90€
Tranche 4 - QF : 1201 et +	0.95€

Il est impératif que vous transmettiez à Mme QUELLARD, responsable accueil, à chaque rentrée scolaire, votre attestation CAF ou MSA où figure votre quotient familial.

Sans justificatif de votre part, le tarif 4 sera appliqué. Les factures sont adressées mensuellement aux familles.

Possibilité de règlement par prélèvement automatique. (feuille ci-jointe)

3 - FONCTIONNEMENT DE SERVICE

L'accueil est assuré par Mme QUELLARD Nathalie, responsable de l'accueil, Mme JOOSEN Krista, ATSEM et Mme KERVICHE Chantal, animatrice.

Les enfants apporteront chacun leur goûter qui sera pris en commun.

Pour une meilleure organisation de la garderie, il vous est demandé de compléter de manière rigoureuse la fiche d'inscription. **Des inscriptions occasionnelles peuvent être faites avant 8h00 au 02 97 13 04 37 auprès de l'animateur de l'accueil du matin ou par mail periscolaire@lauzach.fr**

Un projet pédagogique a été construit et est consultable à l'accueil. Il permet de donner un sens aux activités proposées et sert de référence tout au long de l'année. Un des objectifs est de proposer une aide aux devoirs. Elle a lieu de 16 h 15 à 18 h tous les lundis soir et jeudis soir. Elle est assurée par des bénévoles et les agents municipaux. Le tarif est identique à celui de l'accueil.

Nous demandons aux enfants de respecter les règles de politesse à l'égard du personnel et des autres enfants, de respecter les consignes et de faire attention au matériel.

En cas de non respect de ces règles, les parents seront avertis par Mme Quellard (soit verbalement ou par mail) et pourront être éventuellement invités à rencontrer l' élu référent, Mme Burban Marie-Annick.

4 – SANTE DE L'ENFANT

En cas d'urgence, les agents municipaux, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, prendront les décisions appropriées et préviendront les parents. En cas de besoin, ils feront appel aux services de secours.

Si un enfant suit un traitement, les parents doivent prendre contact avec la mairie et l'école afin d'établir le protocole à suivre.

Le Maire,
Mr LE PENHUIZIC

**FICHE
INSCRIPTION
CANTINE
ACCUEIL
PERISCOLAIRE**

Nom																				
Prénom																				
Né(e) le													Garçon ☐ Fille ☐							
Établissement scolaire																				
Classe																				

Valable de JUIN 2025

Régime allocataire :	CAF ☐	MSA ☐	Autre ☐
N° allocataire CAF/MSA :			
Quotient familial :			

LE(S) RESPONSABLE(S) Les deux parents ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Autre ☐
précisez :

marié(e)s ☐ divorcé(e)s ☐ célibataire ☐ pacsé(e)s ☐ union libre ☐ séparé(e)s ☐ Veuf ou veuve ☐

Nom parent 1																	N° fixe								
Prénom parent 1																	Portable								
Mail parent 1																	Employeur								
Adresse																									
Code postal					Ville																				

Nom parent 2																	N° fixe								
Prénom parent 2																	Portable								
Mail parent 2																	Employeur								
Adresse																									
Code postal					Ville																				

ASSURANCE, SECURITE SOCIALE

Assureur responsabilité civile																	Bénéficiaire CMU :	Oui ☐ Non ☐							
N° sécurité sociale (auquel est rattaché l'enfant)																	Complémentaire santé :	Oui ☐ Non ☐							
																Si oui, laquelle :									

REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER Oui ☐ Non ☐ Lequel :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Votre médecin traitant																	Téléphone								
------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

Type d'allergie	Causes et conduite à tenir
Respiratoire Oui ☐ Non ☐	
Alimentaire Oui ☐ Non ☐	

Médicamenteuse Oui ☐ Non ☐

Vaccination obligatoire (pour les nouveaux élèves inscrits)

Pour les enfants nés avant 2018 : joindre la copie du carnet de santé des 3 vaccins obligatoires

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 : joindre la copie du carnet de santé des 11 vaccins obligatoires

Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires... : Oui ☐ Non ☐ Précisez :

INSCRIPTION CANTINE

Je déclare inscrire mon enfant à la cantine scolaire ; cocher les cases qui vous correspondent

Cantine	Tous les jours	Aux jours ci dessous Si possible ne pas changer	Occasionnellement
		L ☐ M ☐ J ☐ V ☐	

INSCRIPTION GARDERIE

Je déclare inscrire mon enfant à la garderie périscolaire

Garderie	Tous les jours	Aux jours ci dessous	occasionnellement
Matin		L ☐ M ☐ J ☐ V ☐	
Soir		L ☐ M ☐ J ☐ V ☐	

INSCRIPTION AIDE AUX DEVOIRS

Je déclare inscrire mon enfant à l'aide aux devoirs

Aide aux devoirs	Lundi ☐	Jeudi ☐
------------------	--------------------------------	--------------------------------

AUTORISATION PARENTALE

Autre(s) personne(s) à contacter (susceptible de venir chercher l'enfant en cas d'indisponibilité des responsables légaux ou en cas d'incident survenant à l'enfant) :

Nom-Prénom	Téléphone

J'autorise la MAIRIE de Lauzach (en cas de désaccord, rayez la mention)

- A photographier mon enfant dans le cadre des temps périscolaires et à les utiliser dans diverses publications (support papier, site web...)
- A prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale

Je m'engage à

- Dégager de toute responsabilité l'organisateur, en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels appartenant à l'enfant (bijoux, jouets...)

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant

*déclare exacts les renseignements mentionnés sur le dossier d'inscription,

*avoir pris connaissance des règlements et de la charte cantine

Fait à, le/...../.....Signature



Charte de bonne conduite à la cantine

Le but de cette charte est de préciser aux enfants certaines règles de vie, pour rendre cette pause méridienne, la plus agréable possible, dans le respect de tous, enfants et adultes

Avant le repas

Je dois :

- passer aux toilettes et me laver les mains après la sortie de la classe
- me mettre en rang calmement pour aller jusqu'à la cantine
- être calme et attentif aux consignes de sécurité données par les animatrices, lors du trajet sur la route
- entrer dans le calme, saluer le personnel et m'installer à ma place

En entrant dans la cantine, je ne dois pas :

- bousculer mes camarades
- entrer bruyamment
- courir



Pendant le repas

Je dois :

- respecter mes camarades et le personnel de la cantine
- parler à voix basse, pour ne pas gêner les autres
- rester assis correctement
- manger proprement
- maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel (ex : ne pas tordre volontairement les couverts, ne pas tailler la table avec son couteau, ...)
- essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas
- ne pas me balancer sur ma chaise

Je peux :

- confier mes problèmes au personnel de cantine
- Redemander un plat, s'il en reste



Après le repas

Je dois :

- aider au rangement de ma table (empiler les verres, assiettes, et couverts au milieu de la table)
- ranger ma chaise
- me mettre en rang calmement et sans courir, après en avoir eu la permission

Au restaurant scolaire, le personnel communal a toute autorité pour faire appliquer ce règlement

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (la commune de LAUZACH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de LAUZACH.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 13 ZZZ 511063

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Commune de LAUZACH

Adresse : 1. Plaxenn an Ti-Kêr

Code postal : 56190

Ville : LAUZACH

Pays : FRANCE.

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à :

Le

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par commune de LAUZACH. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec commune de LAUZACH.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.